

Compte-rendu du groupe de travail

Pelouses sèches calcicoles

Mercredi 28 mars 2012, 14h30 – 17h30, salles Aunis et Saintonge, DREAL, Poitiers

Rappel de l'ordre du jour

- La démarche SRCE, rappels et contenus ; place et attendus des ateliers dans la démarche d'élaboration ;
- Retour sur le séminaire ;
- Fiches de synthèse réalisées par le CETE Ouest ;
- Principes méthodologiques d'identification de la TVB ;
- Réservoirs de biodiversité et couches SIG à mobiliser ;
- Liste d'espèces à considérer.

Synthèse des échanges

- L'atelier a pu mettre en évidence les lacunes en matière de données de localisation des pelouses sèches calcicoles sur le territoire régional. La modélisation ne permettra pas d'apporter les informations précises voulues. Il est décidé d'engager un travail d'identification, en plusieurs modalités afin de disposer d'éléments dès que possible et dans l'objectif de la révision du SRCE.
- Un travail d'identification de l'ensemble des données sur les pelouses sèches calcicoles auprès des associations naturalistes de la région est à réaliser. Ce travail pourrait être porté par l'ORE et utiliser le réseau de Poitou-Charentes Nature. Il devra être couplé à un travail de photo-interprétation qui, compte tenu de la quantité de travail nécessaire, ne pourra pas forcément être réalisé dans un délai satisfaisant pour le présent schéma régional.
- Le travail sur les réservoirs de biodiversité (RB) doit ensuite se baser sur les ZNIEFF et Natura 2000 identifiant ces habitats. Ce travail est à organiser avec le CETE SO afin de proposer des éléments au prochain du groupe de travail « pelouses sèches calcicoles ».
- L'ensemble de ces travaux sera couplé à un travail de terrain ultérieurement.
- Concernant la liste d'espèces, les orthoptères et lépidoptères sont à mobiliser sur la liste des espèces proposées. L'ORE a déjà effectué un travail dans ce sens. Les participants notent l'intérêt de fédérer spécifiquement les entomologistes, ceux de l'association Deux-Sèvres Nature par exemple, à ce groupe de travail.

Décisions et/ou suites de la réunion

Il est attendu de la part des participants de l'atelier :

- des compléments par rapport aux données SIG utilisées. Y-a-t-il d'autres données exploitables à notre échelle de travail ?

- des propositions / critiques par rapport à l'utilisation des espèces dans la définition des réservoirs de biodiversité (les espèces utilisées pour la définition des corridors seront examinées ultérieurement) : espèces indicatrices d'une sous-trame et espèces permettant de préciser et spatialiser les RB ;
- pour ce faire la proposition de liste des données SIG et de liste des espèces sera tout d'abord finalisée par la DREAL puis mise en ligne sur le site TVB. Un mail d'information sera envoyé aux participants dès que ce sera fait.

Le prochain atelier pourrait avoir lieu courant juin et portera sur les réservoirs de biodiversité.

Structures représentées et personnes présentes

Organisme	Nom
Agence MTDA	Caroline BOUSQUET
Agence MTDA	Hubert D'AVEZAC DE CASTERA
Chambre d'Agriculture de la Vienne	Jean LAMOUREUX
Conservatoire Botanique Nationale Sud Atlantique	Frédéric FY
Conservatoire d'Espaces Naturels	Michel BOUTAUD
Centre d'Études Techniques de l'Équipement Sud-Ouest	Eric GUINARD
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Alain VEROT
Nature Environnement de Charente-Maritime, Poitou-Charentes Nature	Sandra LABORDE
Région Poitou-Charentes	Anne –Sophie CHAPLAIN
Société Française d'Orchidophilie, Poitou-Charentes Nature	Jacques POTIRON
Sèvres Nature Environnement, Orthoptères/Lépidoptères	
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction	Bruno CAMPIONI

Relevé détaillé des échanges en séance

Retour sur le séminaire

- Jacques POTIRON, Société Française d'Orchidophilie, souligne que la liste d'espèces présentée en document de séance ne présente pas d'espèces végétales. De plus, il demande également si la liste des espèces est définitive. En réponse, Hubert D'AVEZAC, de l'Agence MTDA explique que cette liste sera amendée par d'autres espèces plus représentatives de la région Poitou-Charentes.
- Jacques POTIRON explique qu'au niveau des orchidées, il y a des espèces qui ont un intérêt écologique même si elles ne sont pas inscrites sur les listes des annexes 1 et 2 des plantes à protéger. Même si certaines espèces animales et végétales ne sont pas inscrites sur ces listes, il y a un devoir de surveillance de ces guildes d'espèces. La surveillance

évite de s'apercevoir tardivement de la perte de vitesse d'une espèce et de la nécessité à l'inscrire sur les listes de l'annexe 1 et 2.

– Michel BOUTAUD, du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) s'interroge sur les aires urbaines suite à la présentation des différentes sous-trames choisies. En effet, suite au séminaire, aucune sous-trame urbaine n'a été définie, les espaces urbains sont pris en compte dans chacune des sous-trames. Hubert D'AVEZAC rappelle que les communes de moins de 1000 habitants sont relativement nombreuses sur la région de Poitou-Charentes. Le choix a été fait d'appréhender les écosystèmes liés dans l'ensemble des sous-trame, sans qu'une sous-trame urbaine soit définie. Alain VEROT précise que les zones urbaines sont considérées au sein de chaque sous-trame comme des espaces à priori fragmentants.

Fiche enjeux

– Michel BOUTAUD précise l'origine des pelouses calcicoles. Elles ne sont qu'en faible partie liées à la destruction de la vigne par le phylloxéra. Aujourd'hui, la destruction des bois ouvre également des zones de pelouses calcicoles.

– De plus, pour Jean LAMOUREUX, les origines des pelouses sèches calcicoles peuvent être reliées à d'anciennes zones de défrichement ainsi qu'à certains pâturages par l'élevage extensif (élevage ovin). Aujourd'hui, l'abandon des pratiques de pâturages participe à l'abandon et à la disparition de ces pelouses sèches calcicoles. L'origine des pelouses influence leurs caractéristiques.

– Bruno CAMPIONI, Géologue à l'UNICEM, rajoute que les pelouses calcicoles trouvent également leur origine au sein de carrières réaménagées. Certaines carrières ne sont plus en activité depuis 1980. Cependant les dates de fin de fonctionnement des carrières sont variables. L'évolution de ces espaces « abandonnés » vers des pelouses est à prendre en compte.

– Frédéric FY, du Conservatoire Botanique Nationale Sud Atlantique met en avant l'intérêt de la connectivité entre ces carrières et les pelouses. Le temps que les anciennes zones de carrières se transforment en pelouses est parfois très long.

– Sandra LABORDE, de Nature Environnement de Charente-Maritime indique qu'en Charentes un inventaire a été réalisé. Aujourd'hui, cet inventaire recense des sites qui possèdent un statut de protection : site inventorié en Natura 2000, site du CEN et d'autres sites connus. Une réflexion est en cours sur l'extension de cet inventaire à l'ensemble de la région Poitou-Charentes.

– Jacques POTIRON indique qu'il existe des inventaires parcellaires ponctuels dans le département de la Vienne, cinq ou six pelouses calcicoles dans la région de Loudun ont été inventoriées. Alain VEROT explique que ces inventaires ont été réalisés dans le cadre politique des espaces sensibles naturels.

– Les différentes cartes présentant les sites de pelouses sèches calcicoles du diaporama représentent uniquement les sites de pelouses sèches calcicoles gérés par le Conservatoire d'Espace Naturels (CEN). Ces sites ne sont pas géoréférencés de manière précise ; les connaissances sur les pelouses sèches calcicoles restent disparates à l'échelle de la région.

– Frédéric FY indique qu'aucune donnée sur les pelouses sèches calcicoles n'est saisie sous SIG à l'exception des pelouses incluses dans les zonages réglementaires ZNIEFF et/ou Natura 2000. Les plus gros sites sont inclus dans ces cartographies. Pour l'identification des plus petits sites, la photo-interprétation semble être la méthode la plus adaptée.

- Michel BOUTAUD indique que les sites de petites surfaces sont souvent les plus intéressants et importants en terme de biodiversité. Il précise que les sites du CEN en pelouses calcicoles correspondent à une petite partie des sites de pelouses calcicoles de Poitou-Charentes.
- Sandra LABORDE explique que les sites de pelouses calcicoles sont souvent de petites surfaces, très sensibles, souvent entourés par de grandes cultures et donc difficiles à identifier. Ces sites sont soumis à de forte influence des milieux adjacents : les grandes cultures modifient leur nature par l'apport d'engrais. Les dynamiques des pelouses sèches calcicoles sont variables selon le contexte : sol, réservoirs de graines ligneuses, pluviométrie, etc.
- Frédéric FY explique que les pelouses les plus sèches se ferment très lentement. A contrario, les moins sèches peuvent se fermer assez rapidement (de l'ordre de quelques années). L'évolution des pelouses sèches calcicoles est aussi liée à leur exposition.
- Michel BOUTAUD confirme que les pelouses exposées au nord ou à l'ouest se ferment plus rapidement que celles exposées au sud ou à l'est.
- Il ressort que l'évolution des pelouses sèches calcicoles est complexe, il est difficile de dégager un moyen d'identification simple. Par exemple sur un sol marneux, le sol est extrêmement sec durant l'été tandis que l'hiver, le sol est humide et inondé. Dans ces secteurs de forts différentiels, la végétation reste rase toute l'année.
- Bruno CAMPIONI rappelle que suivant l'état physique du socle rocheux et de son âge géologique, des pelouses sèches calcicoles peuvent être identifiées autant sur des terrains jurassiques très altérés comme sur du crétacé altéré. Il est difficile également d'identifier des pelouses sèches calcicoles en fonction de la nature de la roche mère.
- Frédéric FY propose de caractériser les pelouses sèches calcicoles à partir de la nature des roches mères, qui constitue cependant un premier critère. Néanmoins, cette identification ne serait pas assez fine, elle concernerait beaucoup de secteurs potentiels et non forcément des zones de présence effectives.
- Afin d'identifier le plus finement possible les pelouses calcicoles, un croisement de données semblent nécessaires :
 - o données géologiques,
 - o données topographiques (crête et fond de vallée),
 - o données sur l'utilisation agricoles des parcelles (celles laissées en jachères)

Cependant, l'assemblée semble plus favorable à une récolte des données dont disposent les associations départementales.

- Michel BOUTAUD demande si le Conservatoire Botanique National ne peut pas effectuer l'identification des pelouses sèches calcicoles par photo-interprétation, cette méthode peut être complémentaire de la compilation des inventaires des associations naturalistes.
- Sur ce point, Alain VEROT explique qu'initialement la DREAL avait demandé au Conservatoire Botanique National un inventaire des pelouses sèches calcicoles. Faute de temps et de moyens, le Conservatoire n'a pas répondu favorablement à cette demande, mais restait disponible pour un appui technique et méthodologique.
- Aujourd'hui, Alain VEROT voudrait concrétiser ce projet pour avoir des données sur l'ensemble de la région. L'association Poitou-Charentes Nature avait envisagé un

inventaire des pelouses calcicoles de Poitou-Charentes, mais de la même manière faute de temps nécessaire pour arriver à ces inventaires, l'inventaire n'a pas été réalisé.

– Anne-Sophie CHAPLAIN, de la région Poitou-Charentes, estime que les données connues pourront être intégrées lors de la révision, même partielle, du SRCE.

– Alain VEROT explique que le calendrier de l'élaboration du SRCE doit à terme se mettre en phase avec les révisions des SDAGE prévus en 2015. Cependant, l'élaboration du SRCE ne semblant pas réellement possible avant 2013/2014, la révision du schéma est plus à considérer à l'horizon 2019 voire 2020.

– Alain VEROT précise que dans les ZNIEFF, le tri par espèce est plus pertinent que par habitat, dont la qualification dépend du rédacteur. Il existe des cartes plus précises sur les sites Natura 2000, notamment ceux relevant de la directive habitat.

– Frédéric FY demande si le CETE SO a listé les habitats caractérisés par des pelouses sèches calcicoles. Eric Guinard du CETE SO a effectivement fait cette liste.

– De plus, Frédéric FY précise que le CBNSA a des cartes plus précises sur les habitats issus des nouveaux DOCOB dans lesquelles les pelouses sur dolomie sont considérées comme des pelouses sèches calcicoles et les pelouses sèches silicicoles (vallée de l'Argenton) sur le nord des Deux-Sèvres et sud-est de la Vienne sont souvent associées à des zones de bocages. Ces dernières devront donc être rattachées à la sous-trame bocage. Il existe également un intérêt d'homogénéisation des inventaires avec les régions limitrophes notamment Pays de la Loire et Limousin. Ces habitats représentent un intérêt pour l'identification des corridors même si pour le moment il n'y a pas d'éléments de modélisation pour cette sous-trame.

Pressions liées à la sous-trame considérée

– L'assemblée évoque les pressions observées sur les pelouses sèches calcicoles. Elles sont liées à la proximité des zones urbaines. Les pelouses sèches calcicoles servent parfois de décharges et de zone de dépôt des végétaux.

– Frédéric FY indique que les pelouses sèches sont soumises au phénomène d'eutrophisation lié aux déchets de jardins et à la proximité de cultures intensives. Ceci induit une perte des spécificités de la flore des pelouses calcicoles.

– Eric GUINARD, évoque donc l'intérêt de la prise en compte d'un espace tampon important ou des haies faisant barrière pour identifier les réservoirs de biodiversité de cette sous-trame.

Méthodologie de la cartographie

– L'assemblée estime que la modélisation permet difficilement d'identifier les pelouses sèches calcicoles. Il faudra peut-être coupler cette modélisation avec une analyse de la densité des pelouses.

– Jean LAMOUREUX indique que la Chambre d'Agriculture de Charente dispose des cartes des sols faite par sondage tous les 50 ha. Ces données ne sont ni homogènes ni complètes à l'échelle de la région Poitou-Charentes, elles seraient à compléter.

– Afin d'identifier les pelouses sèches calcicoles, Frédéric FY explique qu'il faudrait la carte géologique pour mettre en évidence des affleurements rocheux. Effectivement, la carte géologique donne ces affleurements mais la carte à l'échelle du 1/50 000 n'est pas numérisée. Bruno CAMPIONI estime qu'il serait plus pertinent d'obtenir la carte numérisée du BRGM.

Réservoirs de Biodiversité et données SIG

- L'ensemble des participants s'accordent à dire que les pelouses calcicoles doivent être prises en compte comme des réservoirs de biodiversité obligatoires à partir d'une certaine surface (qu'il reste à définir).
- Jean LAMOUREUX revient sur les notions de naturalité issues des principes de l'écologie du paysage. Cette notion ne semble pas opérante dans ce cas. Les pelouses sèches calcicoles restent des milieux artificiels. On note la nécessité d'adapter les principes de modélisation. Alain VEROT rappelle cependant que la pression humaine peut dégrader cette notion : motocross, décharge...
- Alain VEROT propose pour l'identification des réservoirs de biodiversité de la sous-trame pelouses sèches calcicoles l'identification cartographique et la qualification de polygones (photo-interprétation).
- Il faut également nuancer les espaces de pelouses calcicoles avec des zones tampons (plus ou moins proches de grandes cultures ou de zones urbanisées) afin de mettre en évidence des pelouses sèches calcicoles menacées.
- L'ensemble des participants s'accordent à dire que l'entrée espèces n'est pas pertinente pour définir les réservoirs de biodiversité car l'identification des pelouses sèches calcicoles a une entrée habitat. Les pelouses sèches calcicoles sont aussi caractérisées par les espèces végétales qu'elles abritent. Cependant peu d'éléments de connaissance existent sur les espèces végétales.
- Frédéric Fy confirme le peu d'informations. De la bibliographie existe cependant sur la mobilité des plantes (transports de graines). Des spectres de dissémination des graines ont été réalisés par un botaniste de la région Poitou-Charentes. On peut donc avoir des ordres de grandeur de la dispersion d'espèces par anémochorie et zoochorie (transport de graines par le vent et les animaux).

A l'issue des discussions, les participants sont remerciés de leur présence et la séance est levée.